



MAJUSCULES no 10, juin 1996

Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. 021/617'65'59

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Chers collègues,

Une pétition destinée aux salarié-es de l'Etat et du Parapublic vous est parvenue il y a peu via le CLASSE (voir page 4).

En cette période un peu débridée de fin d'année scolaire, vous trouverez peut-être cette nouvelle sollicitation déplacée.

C'est pourtant maintenant que se boucle le Budget 1997 dans les Services et que, dans notre secteur, les dernières ouvertures de classes peuvent être arrachées.

Car pour la sixième année consécutive:

- on ouvre moins de classes qu'il en faudrait en fonction de la démographie
- une énergie fabuleuse est investie à économiser des bouts de chandelles sur la qualité de l'école et sur le dos des enseignants
- le climat de travail est en permanence pollué par un discours culpabilisateur sur nos salaires, la précarité de l'emploi qui concerne un trop grand nombre d'entre vous, et une distorsion continue entre les ambitions pédagogiques du DIP et les moyens qui lui sont alloués.

Pour toutes ces raisons et par solidarité avec les secteurs des services publics les plus durement touchés, nous vous prions une fois de plus de manifester ainsi votre volonté de résister.

Signez, faites signer et retournez-nous la pétition jusqu'au 10 juillet !

SOMMAIRE:

- Pétition
- Cotisations 96
- Partage du travail
- Orchidée: on vous/ nous mène en bateau

J.A.B. 1000 LAUSANNE 19

Retour: SPV, cp 127, 1000 Lausanne 19, paraît 4 x l'an

CHOMAGE ET PARTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL *Opération 1996*

De nombreux collègues vont encore être touchés par le chômage lors de la rentrée scolaire 96-97; c'est pourquoi le Comité cantonal a décidé de maintenir pour une quatrième année la prise en charge par le Fonds de secours SPV du «deuxième 8 %» de la Caisse de pensions sur les périodes cédées à un éventuel chômeur complet ou partiel.

Les conditions restent inchangées, soit :

- 1) Fr. 30'000.— sont mis à disposition (les premiers inscrits seront servis).
- 2) Les bénéficiaires doivent en principe avoir au moins une année d'affiliation à la SPV.
- 3) Ils doivent proposer de céder au minimum 2 périodes, à moins qu'un groupe ne se constitue pour que l'ensemble des périodes cédées bénéficie véritablement à un(e) collègue menacé(e) de chômage.
- 4) Le directeur s'engage à attribuer les périodes cédées en priorité aux futurs chômeurs ou à des chômeurs actuels (et non de permettre «simple-ment» à une personne de reprendre une activité à temps partiel).
- 5) Il lui est demandé de signer une attestation (adressée via la SPV) selon laquelle les périodes sont véritablement cédées au bénéfice d'un(e) collègue, dans un esprit de solidarité.
- 6) Les périodes cédées ne doivent pas faire l'objet d'une activité rétribuée ailleurs.
- 7) Les périodes abandonnées pour faciliter une formation complémentaire ou continue déjà en cours (ex. 3e année de licence FAPSE) ne sont pas prises en considération.

COTISATIONS 1996: RAPPEL

1) Membres actifs

			1/2 année
a) enseignant de	76 à 100 %	fr. 277.—	fr. 139.—
b) enseignant de	51 à 75 %	fr. 240.—	fr. 120.—
c) enseignant de	26 à 50 %	fr. 170.—	fr. 85.—
d) enseignant de	1 à 25 %	fr. 150.—	fr. 75.—

remarque : les couples sont autorisés à déduire de leurs cotisations le montant d'un abonnement à l'«Educateur», soit fr. 58.—.

2) Membres actifs non enseignants

		1/2 année
(Avec «Educateur»)	fr. 160.—	fr. 80.—

Nous vous remercions de verser sans tarder votre contribution 1996 au CCP 10-2226-9, qui peut, nous le rappelons, être réglée en plusieurs fois.

Les comptes 1995 se sont bouclés avec un déficit inférieur de 107 millions de francs au Budget: 42 ont été «gagnés» sur les dépenses d'aide sociale individuelle, 33 millions l'ont été sur les dos du personnel des secteurs public et parapublic grâce aux compressions d'effectifs, à l'intensité accrue du travail et aux réductions des coûts salariaux.

Or ce sacrifice du personnel n'est même pas pris en compte dans Orchidée !

**UNE PETITION ...
... ET C'EST TOUT ?**

Une année après la grande manif' du 15 juin et 6 mois après avoir sérieusement évoqué la grève, lancer une pétition peut paraître bien modeste.

En effet, il ne faudrait pas croire que la pétition seule suffira à faire revenir le Conseil d'Etat à des projets moins dommageables pour les Vaudois-es.

Cette pétition montre cependant notre vigilance face à la mise en oeuvre du Budget 97. Elle nous paraît en outre adaptée à l'heure de renouer le dialogue avec une délégation aux affaires du personnel renouvelée (MM. Favre et Zisyadis).

Parallèlement, les comités d'associations travaillent à une contre-proposition globale à la politique budgétaire du Conseil d'Etat. Celle-ci s'inspire du contrat proposé par la SPV; elle comprend des efforts et des exigences mesurables, ainsi que l'appel à un engagement du Conseil d'Etat sur divers dossiers: emploi, fiscalité, qualité des prestations...

De toute manière, la première étape consiste à être enfin reconnus comme de véritables partenaires d'une négociation, ce qui n'est toujours pas le cas selon un récent courrier du Conseil d'Etat (5.6.96).

Et si un contrat devait aboutir, vous seriez amené-es à le valider par une consultation générale parfaitement démocratique.

*On vous/nous mène en bateau.
La preuve par les chiffres et les mots.*

* Le revenu cantonal n'a pas baissé depuis 1989, c'est sa répartition qui est devenue plus inégalitaire. Notre canton a donc les moyens d'offrir des prestations publiques de qualité et de stopper leur dégradation, sans péjorer nos conditions de travail et de salaire, et sans décrier l'emploi.

* Malgré une opposition jamais vue, le Conseil d'Etat entend maintenir à tout prix les cibles d'économie Orchidée II, en poursuivre la réalisation en 1997 (230 millions au total) et conclure l'opération Orchidée I (72 millions). Les dérapages sont d'ores et déjà programmés !

* Dans le secteur social subventionné, le DPSA veut atteindre une cible d'économies de 2 millions en la répartissant aveuglément entre les trois services concernés (SPJ - SES - SPAS)... qui eux-mêmes les ventileront linéairement sur les institutions subventionnées.

* A l'UNIL, les coupes visent essentiellement le corps intermédiaire (assistants, etc.) engagé sous contrats précaires (de droit privé et à durée déterminée), ou profitent du «hasard démographique»... en attendant la généralisation du Numerus clausus.

* En 1995 dans les hôpitaux, Orchidée I prévoyait 49,8 millions d'économies; «seuls» 42,4 millions ont pu être réalisés au prix d'une dégradation de plus en plus grave des conditions de travail. La qualité des soins, malgré un engagement permanent du personnel, est menacée à tel point que le Conseil d'Etat doit lui-même reconnaître que «le seuil acceptable de qualité a été quelquefois approché ou atteint» (sic). Or malgré tout cela, le Conseil d'Etat préfère sacrifier la santé et maintenir intégralement sa cible de 72 millions pour 1997 !

COORDINATION INTER-ASSOCIATIONS

Pétition au Conseil d'Etat:

Politique budgétaire: Le Personnel a droit à de véritables négociations avant les prises de décision

Les soussigné-es

- 1- dénoncent les nouvelles mesures d'austérité linéaires et irréfléchies en préparation dans le cadre du Budget 1997 (exemples au verso)
- 2- déplorent que les promesses faites en matière d'information et de négociations n'aient pas été tenues et en exigent le respect
- 3- demandent la suspension des mesures Orchidée et la définition d'alternatives avec les associations professionnelles et syndicales
- 4- demandent une réflexion prioritaire et l'ouverture de négociations sur le problème de l'emploi et les conséquences des suppressions de postes en cours ou prévues
- 5- exigent que de véritables négociations - et non seulement de vagues concertations - s'engagent sur la base d'une information claire:
 - * immédiatement sur le Budget 1997 et les options budgétaires à moyen terme
 - * rapidement sur les dossiers ouverts concernant l'avenir du Statut et de la Caisse de pensions dans la fonction publique (et leurs conséquences dans les institutions subventionnées)
- 6- exigent le retrait officiel de la planification financière qui prévoit 440 millions d'économies supplémentaires sur le fonctionnement et les prestations des services publics ou parapublics (Orchidée II: encore 180 mio, mesures complémentaires: 260 mio)

Nom - prénom	Adresse	Lieu/travail	Signature

Retournez cette feuille de pétition - destinée aux salarié-es de la fonction publique et du parapublic - à la Coordination interassociations et syndicats **jusqu'au 10 juillet 1996.**

Adresses: secrétariats FSF: Mon-Repos 4, 1005 LAUSANNE, AVTES: Valmont 24, 1010 LAUSANNE, SPV/CLASSE/COORDINATION: Allinges 2 1006 LAUSANNE, ASI: rte de Cery, 1008 PRILLY